

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00178

Numéro SIREN : 828 288 068

Nom ou dénomination : 3 KT

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004599

Désignation de l'entreprise 3KT										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 6 RUE RONAT 69170 TARARE															
SIRET 8 2 8 2 8 8 0 6 8 0 0 0 1 2															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2															
Durée de l'exercice précédent * 1 0															
										Exercice N clos le					
										3 1 1 2 2 0 1 8					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	19 360	030	10 093				9 267					
	Immobilisations financières * (1)		040	4 899	042					4 899					
	Total I (5)		044	24 260	048	10 093				14 166					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	24 182	070					24 182					
		Autres * (3)	072	26 533	074					26 533					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	220	086					220					
	Charges constatées d'avance *		092	14	094					14					
	Total II		096	50 949	098					50 949					
	Total général (I+II)		110	75 209	112	10 093				65 115					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120							2 000					
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126							200					
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131												
	Report à nouveau		134							1 568					
	Résultat de l'exercice		136							71					
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142							3 839					
Provisions pour risques et charges		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156							11 131					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166							6 389					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		86					43 756					
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176							61 276						
Total général (I + II + III)		180							65 115						
RENOUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		4 577						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		4 347						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		1 500						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

Carpié Carmona

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3KT		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218 106 857		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230 3	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 106 860	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 17 746 – mobilier : – immobilier :)					242 57 996	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	151	244 251	
	Rémunérations du personnel *					250 29 800	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 11 500	
	Dotations aux amortissements *					254 6 069	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges : (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)			259		262 1	
Total des charges d'exploitation (II)						264 105 617	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 1 243	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	101	
Produits exceptionnels (IV)					290	1 500	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347, (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)				300 2 400	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306 171	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 71	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	71	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		171	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330		900	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexties A) 989					
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies) 990					
	ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992						
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit 346					350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 352	1 142	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 370	1 142	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

3KT

S.A.S.U. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social :

6 Rue Ronat

69170 TARARE

R.C.S. : 828 288 068

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 21/06/2019

Le 21/06/2019,
à 19h00,

Madame BOLEN KHIM, associé unique de la société 3KT, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Madame BOLEN KHIM préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

KB

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la présidence.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 70.98 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Résultat - Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 70,98 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 568,29 Euros**.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 639,27 Euros**.

KB

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **1 639,27** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 639,27 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Résolution n°3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par les conventions n'ont pas pris part au vote.

Résolution n°5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

